



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 222 du 6 décembre 2013

SOMMAIRE

- **Compte rendu du conseil d'administration du CNRS
du 31 octobre 2013** **P. 2 - 4**
- **Conseil scientifique du CNRS les 7-8 novembre 2013
Compte rendu des élus du conseil** **P. 5 - 13**

Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 31 octobre 2013

Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

La réunion préparatoire avec le Directeur Délégué Général aux Ressources, Xavier Inglebert, s'est révélée tendue, notamment sur la responsabilité de la direction du CNRS dans les défaillances du déroulement de certains examens réservés qui lui permet de contourner les mesures de stabilisation des CDD de longue durée prévues par l'accord du 31 mars 2011 et la loi Sauvadet .

Le CA du CNRS a traité des points suivants :

Prise de participation du CNRS à la SATT GIFT de Grenoble.

Actuellement sur les 14 Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) prévues, 10 ont été créées. Deux sont en création (Grand Est et Lyon Saint Etienne), et deux sont encore en projet: Saclay et Grenoble.

La SATT grenobloise GIFT (Grenoble-Alpes Innovation Fast Track) sera créée sous forme d'une Société par action simplifiée (SAS) au capital d'1 million d'euros avec une dotation du Programme Investissement d'Avenir de 57 millions sur 10 ans. Cette SAS s'accompagne d'une structure associative. Le CNRS participe au capital de la SAS pour 121 000 euros, soit 12,1% des droits de vote au Conseil d'Administration (CA). Participent au CA également le CEA – Institut National Polytechnique de Grenoble - l'INRIA - l'Université Joseph Fourier - l'Université de Savoie - l'Université Pierre-Mendès-France et l'université Stendhal, 4 associés et en 2014 le conseil régional, Le CHU et l'IRSTEA (ex-CEMAGREF) y seront observateurs.

La SAS a de grandes ambitions (irréalisables ?) : 50 dossiers de valorisation par an au lieu de 15 actuellement.

Le SNTRS est intervenu pour demander une évaluation des SATT. Roger Genet, le DGRI du ministère, répond que l'évaluation est prévue à deux ans et que l'objectif est d'articuler les SATT avec les incubateurs d'entreprises.

Vote : 6 contre (les élus et les 2 nommés CGT et FSU,) 13 pour

Participation du CNRS à l'Institut d'excellence en énergie décarbonée IEED : Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France (IPVF)

Le projet IPVF rassemblera sur le plateau de Saclay, dans le domaine du photovoltaïque de 2ème et 3ème génération 7 partenaires fondateurs : 2 académiques (CNRS et Ecole Polytechnique) et 5 industriels (EDF, TOTAL, Air-Liquide, Horiba-Jobin Yvon, Riber). Les équipes de recherche académiques impliquées sont issues de 5 laboratoires associés au CNRS (IRDEP, LPICM, LGEP, LPN, ILV) regroupés dans la fédération de recherche CNRS n°3393 sur le photovoltaïque créée en 2010. Les autres tutelles sont l'Ecole Polytechnique, Chimie ParisTech, Supélec et les universités de Paris XI, Paris VI et Versailles St Quentin. Deux autres équipes de l'IMN (Nantes) et de Icube (Iness, Strasbourg), vont également participer aux travaux de l'IPVF. L'IPVF réunira près de 200 chercheurs.

Le projet avait été lancé avant l'appel d'offre du PIA, il bénéficie du label IEED, mis pas des financements. Il est essentiellement financé par les industriels, avec un capital de 14,5 millions d'euros. Les parts du CNRS et de L'Ecole Polytechnique sont de 10 euros chacun.

Le président Fuchs affirme qu'il n'y aura pas de détachements de personnels.

Les élus CGT ont voté contre, non sur le principe de la collaboration, mais sur celui de la forme juridique de celle-ci qui vient se substituer à des labos communs actuellement en place.

Vote 3 contre, 2 abstentions, 14 pour.

Participation du CNRS aux IDEX ; PSL, SUPER et Unistra.

- PSL, Paris Sciences Lettres
- IDEX SUPER Sorbonne Universités à Paris pour l'Enseignement et la Recherche
- UNISTRA (Université Strasbourg).

Chacun de ces projets d'IDEX a fait l'objet d'une présentation par la direction. Nous regroupons ici les remarques et critiques. Les élus ont commencé par rappeler que le Comité technique du CNRS avait voté contre ces 3 projets d'IDEX. Ce sont des projets technocratiques, on ne sait plus bien qui va décider en local, l'IDEX ou les futures communautés d'universités et d'établissement, (CUE), etc.

Une des personnalités nommées pose également la question de savoir comment le CNRS structurera sa recherche dans ce paysage. A. Fuchs répond à cette interrogation que le CNRS s'impliquera dans la politique de site (remarquons que cela n'est pas une réponse à la question).

Les réponses du ministère et de la direction du CNRS ne sont pas toujours dans le même registre. Pour A. Fuchs, les IDEX vont se fondre dans les CUE. Mais pour Bernard Carrière représentant du MESR au titre de l'enseignement supérieur, les contrats de site se feront sur le périmètre des IDEX. Pour Roger Genet, représentant du MESR au titre de la recherche, la loi est permissive, chacun pourra choisir sa modalité de regroupement.

Sur ces trois projets d'IDEX, il y a eu trois votes. Chaque fois **6 contre et 11 ou 13 pour, selon les allées et venues des nommés.**

Participation du CNRS aux projets (TGIR IN2P3) - FAIR (Darmstadt), X-FEL (Hambourg)

Ces deux projets associent la France à deux nouveaux TGIR qui seront construits en Allemagne. La présentation a été faite par M Mueller de l'IN2P3. Dans ces deux projets, il y a la présence du CNRS et du CEA. D'après le ministère les engagements de la France seront honorés sur les 3 ans à venir, Mais il ne faudra aucune dérive dans les coûts !

A cette occasion, nous sommes intervenus sur les difficultés financières d'autres TGIR, (Spiral à Caen et Orphée à Saclay). La réponse de Roger Genet, si nous voulons ouvrir de nouveaux instruments, il faudra en arrêter d'autres. Il cite le projet de source de neutron en Suède qui pourrait venir remplacer Orphée. Pour le ministère les priorités sont la jouvence de l'Institut Laue Langevin (ILL) et de l'ESRF.

Vote : unanimité

Participation du CNRS à l'EPCC BIBRACTE

Le CNRS participe aux travaux sur le site archéologique de Bibracte en Bourgogne. Il renouvelle son adhésion à l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE.

Vote : unanimité

Questions financières:

Transaction Université de Strasbourg « affaire KREBS ».

Une étudiante avait été grièvement blessée, en mai 2009, à la suite d'une explosion dans une UMR sous co-tutelle CNRS/université de Strasbourg. L'état de santé de l'accidentée n'étant pas encore consolidé, il est impossible à l'heure actuelle d'évaluer son préjudice. Or, son montant risque de dépasser la somme qui rend obligatoire l'accord du CA. La direction demande donc de voter un accord de principe, basé sur la coresponsabilité entre le CNRS et l'université de Strasbourg et sur la base d'un partage moitié moitié de l'indemnisation.

A la question est ce que le principe de coresponsabilité sera systématique pour les UMR, la réponse a été oui, mais le taux dépendra de l'enquête sur les responsabilités respectives de chacun des partenaires.

Vote unanimité

Budget Rectificatif n°2

Présentation par la Directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion Chantal Chambellan-Le Levier d'une Décision Budgétaire Modificatrice de fin d'année.

Le budget rectificatif a pour objet d'ajuster le budget 2013 (hors charges et produits calculés) à 3 416,36 M€ en recettes (+0,56 % par rapport au BR1), et de 3 832, 82 M€ à 3 851,99 M€ en dépenses (+0,5 % par rapport au Budget Rectificatif 1).

L'équilibre est assuré par un prélèvement sur fonds de roulement de 435,64 M€ avec l'intégration au budget 2013 des reports de gestion 2012 approuvé en BR1.

Vote : 3 contre, 2 abstentions, 12 Pour

Questions diverses :

Bilan des recrutements sur concours externes Ingénieurs et Techniciens 2012 et campagne 2013 (DRH)

Le Directeur des Ressources Humaines Christophe Coudroy présente le bilan des concours externes 2012 et 2013 pour le recrutement des ingénieurs et techniciens.

Le SNTRS intervient sur la poursuite du recrutement de précaires dans les laboratoires alors que des postes de titulaires sont gelés et que tous les examens professionnels pour recruter des contractuels sont non pourvus en 2013.

X Inglebert affirme que le CNRS « saturera » sa masse salariale sur subvention d'Etat.

Roger Genet, pour le ministère, rappelle la situation budgétaire de l'Etat est difficile et, dans ce contexte, estime que le MESR est mieux loti que d'autres.

CNRS Editions. Une présentation des éditions du CNRS clôt le conseil.

Conseil scientifique du CNRS les 7-8 novembre 2013

Compte rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du conseil scientifique
www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116

Résumé

- Réflexions sur le HCERES
(où l'on découvre les divergences qui compliquent la rédaction du décret)
- Concours chercheurs 2013 et 2014
(où l'on apprend que le concours chercheurs 2014 passe sous la barre des 300 postes !)
- Questions sur les recrutements ITA
(où nous ne comprenons pas comment le CNRS a géré les postes liés à l'application de la loi Sauvadet)
- Le budget 2014 du CNRS
(en baisse de 10M€ et c'est sans tenir compte de l'inflation)
- Eméritats
- Les fondamentales

Introduction

Le CS salue **Damien Faurie**, nouveau membre du CS, mécanique des matériaux, LSPM-CNRS, Université Paris 13. Il apprend et regrette le départ de Morgan Reynaud qui était chargé des affaires juridiques auprès du comité national et a accompagné le CS depuis plus d'un an.

Point sur la mission de réflexion sur l'évaluation scientifique et l'organisation du futur HCERES

Denise Pumain chargée de mission avec Frédéric Dardel présente
La discussion se fait en présence d'**Alain Fuchs** et de **Joël Bertrand**

Remarques préliminaires :

- Le travail de la mission n'est pas terminé, ce qui suit est un aperçu des points de vue recueillis à ce stade.
- La lettre de mission de la ministre porte sur les objectifs de l'évaluation ; ses destinataires ; sur son organisation et ses modalités en tenant compte des sites et des disciplines ; sur son articulation avec les autres formes d'évaluation ; avec comme objectif de réduire les lourdeurs administratives en améliorant la qualité ; en s'inspirant des pratiques internationales. La mission doit aboutir à des recommandations pour le décret de création du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) puis de participer à la rédaction du décret.

La mission a rencontré de nombreux interlocuteurs (directions d'organismes, syndicats, représentants régionaux, scientifiques spécialistes du sujet...). D. Pumain expose les sujets sur lesquels les interlocuteurs ont des points de vue convergents et divergents.

Convergences :

- « Peu de personnes remettent en cause la nécessité du principe de l'évaluation »
- L'évaluation doit être pratiquée par des pairs
- Les modalités doivent être variables en fonction des disciplines et des modes d'organisation
- L'évaluation doit être vécue comme une aide à la réalisation des objectifs et pas comme une sanction
- Défiance vis-à-vis du mode de fonctionnement de certaines instances, en particulier AERES
- Les universitaires souhaitent bénéficier d'une évaluation équivalente à celle des organismes

- Souhait d'une évaluation pas trop coûteuse. Des pistes de réduction des coûts sont avancées : simplification, moins de bureaucratie, moins de redondance, réutiliser des évaluations déjà effectuées (à l'occasion des primes, de promotions, etc.).
- Pour l'évaluation des établissements : synchroniser les calendriers à ajuster avec ceux de la cour des comptes etc. et s'assurer que les évaluations de chaque ordre soient bien différentes.
- Pour les unités : évaluation sur la base d'une visite est unanimement revendiqué, avec plus d'implication des instances d'évaluation des personnels et avec une meilleure représentativité des disciplines dans les comités de visite.

Divergences :

- Sur les modalités concrètes des visites d'unités - les pour aiment le côté entraînant, les contre trouvent cela artificiel car sur la base de dossiers formels et pas directement sur les résultats de recherche.
- Certains proposent l'intégration de l'observatoire des sciences et des techniques dans le HCERES.
- Certains proposent la constitution de "viviers d'évaluateurs" - avoir le plus grand nombre de personnes les plus compétentes possibles et avec un renouvellement
- Question de la restitution aux parties prenantes et de sa publicité? Beaucoup d'avis vont vers une rédaction plus concertée des rapports de visite (qui n'engage pas uniquement le président), restituée aux évalués et aux tutelles mais pas telle quelle au grand public (peut être sous forme synthétique et moins critique).
- Notation : on a un dilemme car le ministère (entre autre) veut un avis synthétique et veut un avis du haut conseil qui soit indépendant des instances - veut cela pour faire la répartition des moyens -. Il menace si cela n'est pas fait par le HCERES de le faire en interne. Mais beaucoup ont dit que les notes sont très mal vécues et ont des effets pervers.
- Comment faire l'évaluation des formations. La façon dont c'était fait à l'AERES est critiquée car, trop détaillée, trop administrative (sur dossier). Il est dit qu'on envisage d'impliquer les étudiants dans l'évaluation mais que c'est compliqué en Europe où les étudiants ne sont pas des clients. Le ministère a (ou souhaite avoir) des indicateurs objectifs : par exemple sur l'insertion professionnelle des étudiants. Il est envisagé que l'évaluation des formations se fasse à un niveau établissements, voir de site, plutôt que diplôme par diplôme.
- Certains considèrent que l'évaluation par la "réputation" est suffisante - "on sait bien qui est bon"

Débat :

Question – Les dossiers AERES sont très lourds avec beaucoup de choses qui n'ont rien à voir avec la science, surtout pour les unités multi-tutelles.

Réponse – D. Pumain – La mission va recommander que le HCERES se contente de la partie scientifique.

Intervention – Il faut que l'évaluation tienne compte de la gouvernance des unités.

Q – Restitution de l'évaluation ? Pouvez-vous préciser ce que préconise la mission ?

R – D. Pumain – Rien n'est décidé ni arrêté. Nous avons recueilli beaucoup de points de vue très différents.

Q – Notation : il y avait, il semble, un consensus contre. Pourquoi cette question réapparaît ?

R – D. Pumain – On est écartelé entre deux usages de l'évaluation : pour les évalués c'est une aide pour progresser (besoin d'une évaluation qualitative) - pour les tutelles c'est une aide pour faire la répartition des moyens (besoin d'une note pour s'assurer qu'une bonne évaluation garantisse des attributions de moyens).

I – Pour dire que plus qu'une note, il faut faire une distinction entre A = on recommande de continuer de soutenir l'unité, B = on recommande des évolutions, C = on ferme l'unité.

Q – L'évaluation ne se résume pas à la visite d'un comité de visite, or dans votre exposé vous semblez résumer toute l'évaluation à cela.

R – D. Pumain – Oui, en plus de la visite, il y a le dossier fourni par l'unité. On pourrait l'étoffer. On pourrait regarder l'historique. Le comité national a aussi à sa disposition les évaluations individuelles des chercheurs mais les unités ayant des tutelles multiples, il n'est pas possible de faire appel à cette instance du CNRS.

Q – Avec l'AERES nous avons vécu des situations peu claires sur les rôles du président et du délégué AERES.

R – D. Pumain – Le délégué AERES ne devrait pas intervenir. Il n'y a pas de consensus sur la question de qui signe le rapport de visite : le président ou bien le comité dans son ensemble.

Q – Le rapport de comité de visite doit être un élément pour l'évaluation qui, elle, doit tenir compte en plus de cela : des évaluations individuelles, du contexte de l'unité tant scientifiquement qu'en termes d'organisation, de politique de tutelles. Il ne faut pas confondre rapport du comité de visite et l'évaluation qui par exemple peut se faire pour les unités CNRS par le comité national.

R – D. Pumain – La moitié des chercheurs n'est pas évaluée individuellement (les enseignants-chercheurs) hormis à l'occasion de primes ou de promotions. Comme une revendication principale est que tous doivent être évalués sur les mêmes bases, il y a une difficulté.

Q – Où en sommes-nous sur la représentation des IT dans les comités de visite ?

R – D. Pumain – Il y a unanimité en faveur de cela, et qu'ils soient membres du comité au même titre que les autres.

Q – J. Bertrand – Je suis surpris des divergences sur la publicité des rapports et sur leur inévitable lissage dans ce cas. Je ne comprends pas les arguments en faveur de la diffusion ouverte des rapports sur l'Internet.

R – D. Pumain – Ceux qui sont sur des disciplines concurrentielles sont contre la publicité. Ceux en faveur cherchent une reconnaissance, et un contrôle des décisions prises en leur faveur ou défaveur. D'un autre côté, dans l'administration centrale, certains souhaitent la publicité car cela leur évite d'être sous pression quand ils prennent des décisions. C'est très minoritaire ceci dit.

I – A. Fuchs – Concernant la notation il y a une incompréhension. Nous sommes contre une notation des unités. On peut l'accepter, mais dans d'autres modalités. On ne peut pas accepter que les notes servent à faire tourner un algorithme sur les dotations des établissements. On foule alors au pied la distinction entre évaluation et financement. Ce n'est d'ailleurs pas au ministère de décider des dotations aux unités. Les universités sont autonomes. Si une université souhaite des notations, elle est libre de le faire selon les modalités qu'elle mettrait en place par elle-même. Le HCERES devrait alors valider ces procédures internes des établissements, mais pas faire les notes elle-même. Idem au CNRS. Le CNRS, muni des rapports des comités de visite et d'autres éléments, mène son travail d'évaluation en le confiant au comité national dont il faut rappeler qu'il est indépendant. Il y a distinction entre évaluateurs et décideurs. Il dénonce le fait que certaines communautés scientifiques s'arrangeaient pour être toujours bien notées. Dénonce les procédures de lissage des rapports faites par l'AERES.

I – Ph. Buttgen – Rappelle la position de la CPCN : les comités de visite doivent être entièrement responsables de leurs rapports, ces rapports doivent être utilisés dans une seconde phase par des structures d'évaluation adaptés à chaque établissements intégrant à cela l'évaluation des personnels.

Q – Le CNU sera-t-il impliqué dans les comités de visite ?

R – D. Pumain – Oui, mais dans la limite des coûts. Le comité de visite ne peut pas être pléthorique.

Q – Attention aux facteurs d'impacts. La visite en cela est bien plus intéressante car on peut discuter avec les collègues pour voir qui a fait quoi. En Italie les notes sur facteurs d'impact sont une catastrophe. La collégialité des comités de visite est importante. Le président ne doit pas être tout puissant.

R – D. Pumain – Je suis d'accord sur ce dernier point.

Bilan de la campagne 2013 de recrutement des chercheurs :

Report des postes non pourvus sur d'autres disciplines (listes complémentaires)

Joël Bertrand et Christophe Coudroy directeur des ressources humaines présentent.

Les informations sont diffusées à l'écran, les documents ont été fournis aux membres du CS le lendemain, donc trop tard pour une bonne analyse critique.

Postes au concours 2013 : 210 CR2, 87 CR1, 280 DR2

Résultat du concours : 210 CR2, 88 CR1, 279 DR2 (dont 10 externes)

Il y a eu 3 concours infructueux (1 INEE, 2 INSU) et 11 désistements

Appels aux listes complémentaires : pour les 11 désistements + 2 reports de postes vacants (1 INSHS, 1 INSU) + 1 transfert d'une possibilité de détachement (INSHS)

Le support du 3e concours infructueux a été utilisé pour une promotion DR2-DR1.

- Age moyen : CR2 32,2 ans (se stabilise après 10 ans de hausse), CR1 37,4 ans, DR2 45,6. Avec fortes disparités entre les différents instituts.
- Répartition par sexe : diminution de la part des femmes tant pour le nombre de candidatures (35,6% en 2013) que le nombre de lauréates (31,2%).
- Recrutement des étrangers : 31% des recrutés et 38% des candidats en continuité de la hausse observée depuis 10 ans. 22,4% en CR2, 51,1% en CR1, presque tous les DR2 externes (7/10).
- Pression sur les postes : 27,1 pour 1 poste en CR2, 22,1 en CR1, 470 candidats externes pour 10 lauréats DR2
- Interdisciplinarité : 18%

Débat :

Q – C'est difficile de donner un avis alors que nous n'avons pas eu les documents au préalable.

R – J. Bertrand – Oui en effet, vous les aurez plus tôt la prochaine fois.

Q – Il faudrait avoir également les bilans des concours ITA, avoir un regard sur un bilan des recrutements par instituts, et au regard des départs sur la même période.

Voir recommandation votée en fin de séance.

Q – Le passage CR1-DR2 est tardif (45,6ans) par rapport à ce qui est considéré comme une carrière normale.

R – J. Bertrand – Nous savons tous qu'il y a des comportements bimodaux. La moyenne cache en fait un groupe de CR1 qui passent jeunes (avant 40 ans) et un autre groupe bien plus tard.

Q – Non seulement il y a peu de femmes, mais on constate 5% d'évaporation entre les candidates et lauréates. Que fait le CNRS ?

R – J. Bertrand – En effet. C'est malheureusement une confirmation de ce que fait ressortir la mission pour la place des femmes au CNRS. La direction en a discuté section par section.

Q – Quel est la définition de l'interdisciplinarité = 18%?

R – J. Bertrand – Les chiffres présentés sont soit des recrutements par les CID, soit des recrutements par une section dans un laboratoire d'un autre institut. Ce n'est pas la totalité des formes d'interdisciplinarité.

Q – On nous dit qu'il n'y a "qu' un seul CNRS" et puis quand on parle des répartitions entre postes ITA et chercheur, "chaque institut fait comme il souhaite". Il y a là une incohérence, d'autant que la mobilité interne des ITA est importante et nous y tenons.

R – J. Bertrand – Le fonctionnement des NOEMI est très favorable aux personnels ITA car indépendant de l'avis du laboratoire de départ. Il n'est pas souhaitable de modifier les règles. Le collège de direction vérifie la cohérence d'ensemble.

I – Les campagnes NOEMI fonctionnent bien et en étant très souple quand il y a suffisamment de mouvement.

Q – Quid des postes ITA de 2013 prévus pour titularisation ou recrutement en CDI des CDD dans le cadre de la loi Sauvadet ? Cela a conduit à une forte baisse des concours ITA et des promotions, est-ce que cela a au moins permis de réduire la précarité ?

R – Le CNRS a retiré 113 postes ITA du concours en 2013 en prévision des passages en CDI éventuels. Seuls 4 à 6 dossiers ont finalement été acceptés. Les possibilités d'emploi ainsi non utilisées ne peuvent être reportées à l'an prochain, mais le CNRS aurait trouvé différentes façons de les utiliser (détachements... listes complémentaires des concours normaux ?).

Q – On annonce des renouvellements de départ à la retraite, mais combien sont partis pour d'autres raisons ?

R – A peu près 150 par an, chercheurs et ITA confondus.

Recrutements 2014

Joël Bertrand et Christophe Coudroy directeur des ressources humaines présentent.

Les informations sont diffusées à l'écran, les documents ont été fournis aux membres du CS le lendemain à l'exception de ceux concernant les recrutements ITA.

Explications concernant les choix :

- priorité à interdisciplinarité : 20% des postes soit dans les CID, soit sur des thématiques à l'interface entre instituts (sections 11, 16, 29, 30 en particulier), soit dans des labos hors institut de la section (exemple 07 en labo SHS)
- priorité à INS2I et INSMI confirmée : INS2I 18 postes chercheur pour 7 départs retraite ; INSMI 11 postes chercheur pour 9 retraites
- Arrêt de la baisse (des années précédentes) en INSHS : en 2014, renouvellement de tous les départs (retraites et autres)
- Rééquilibrage en faveur des IT dans certains instituts : exemple 4,5 IT de plus en SHS (pour 4,5 C en moins)
- Ratio CR1/CR2 plus élevé en INSB et INSHS que pour d'autres instituts, pour tenir compte de spécificités disciplinaires
- Quelques recrutements DR2 externes prévus mais il faut rappeler que le passage CR1-DR2 coûte au CNRS environ 15k€ contre 80 K€ pour un recrutement DR2 externe-
- 4 postes d'accueil (2 pour INP et 2 pour INSHS)

Evolution du nombre de postes au concours chercheurs entre 2013 et 2014 par instituts :

(ces chiffres ont été fournis le lendemain):

IN2P3 13 -> 12

INC 41 -> 37

INEE 20 -> 23

INP 28 -> 23 (+2 detachments)

INS2I 19 -> 18

INSB 55 -> 57

INSHS 75 -> 71 (+2 détachements)

INSIS 22 -> 20

INSMI 15 -> 11

INSU 22 -> 18

TOTAL 310 -> **288** (+4 détachements)

A cela il faut ajouter 8 postes CDD handicap ce qui ferait 300 (pour 301 départs à la retraite prévus).

C'est la première fois que le nombre de postes chercheurs au concours passe sous la barre des 300 !

Débat :

Le débat a principalement porté sur le manque d'information (les chiffres de comparaison 2013/2014 n'étaient pas fournis, ni affichés à l'écran). **Voir recommandation votée en fin de séance.**

I- On constate qu'avec la diminution du nombre de postes et l'augmentation du nombre de candidats possibles (voir le nombre de CDD en « post-doc »), les recrutements se font sur des critères de plus en plus difficiles et très normés. Il y a là un risque d'appauvrissement du CNRS. La diversité des parcours doit être maintenue.

Q - Politique de fléchage/coloriage pour le concours 2014 ?

R - J. Bertrand - On préfère le coloriage au fléchage, se dernier donne des concours infructueux. On fera 10 coloriages pour 1 fléchage. Le coloriage, qui est une orientation souhaitée sur plusieurs années, est moins contraignant que le fléchage.

Eméritat des directeurs de recherche

Le CS a suivi les principes rappelés lors du dernier CS.

Remplacement de membres nommés de Conseils scientifiques d'institut

Le CS approuve

- Annie COLIN et Frédéric NGUYEN VAN DAU pour nomination au CS de l'INP
- Jérôme VIERS pour nomination au CS de l'INSU

Point sur « les fondamentales »

Brigitte Perucca, Directrice de la communication du CNRS présente.

Du 14 au 16 novembre 2013 à la Sorbonne.

Voir <http://lesfondamentales.cnrs.fr/>

Le numéro daté du mardi 12 du Monde, un spécial de 4 pages.

Le 14, dans la Tête au carré (France Inter).

Dans les 2 derniers numéros de pour la Science, 2 pages spéciales (un maître et son élève).

C'est diffusé sur wikiradio du CNRS <http://wikiradio.cnrs.fr>

Budget 2014 et répartition des moyens financiers et humains entre les instituts, les programmes interdisciplinaires et les services communs

Xavier Inglebert et Christophe Coudroy directeur des ressources humaines présentent.

Les informations sont diffusées à l'écran, les documents ont été fournis aux membres du CS à la fin.

Budget général de l'Etat 294 G€ (hors Investissements d'Avenir) (-1.6%)

MIRES = 25.8 G€ (-0.6%)

Programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » = 5.1G€ (-1.9%)

CNRS = 2.6 G€ (-0.4%). Le CNRS n'est donc pas plus mal traité que les autres organismes et universités financés dans le cadre de la MIRE.

PIA : 12 G€ dont 5.3 pour la MIRE.

Mise en réserve du budget (annoncée en fin d'année, et qui devient souvent un gel définitif). Taux normal = 7%.

On espère qu'il sera réduit à 3.5% pour le CNRS (3% l'an dernier). Les chiffres qui suivent sont hors mise en réserve (mais il faudra les diminuer d'au moins 3.5%).

Evolution du budget du CNRS depuis 2000 : environ 50% d'augmentation (<20% si l'on tient compte de l'inflation)

% de ressources propres : 15% en 2000, 25% depuis 2012.

Ce serait intéressant de connaître l'évolution de ce % pour la FEI (fonctionnement équipement investissements) (réflétant les sommes affectées par le CNRS aux labos). Et encore plus intéressant d'avoir cette info cumulée pour les différentes tutelles.

La baisse du budget CNRS (-10.4M€) touchera surtout la FEI (486 → 477 M€)

La masse salariale changera peu (2127 → 2126 M€).

L'an dernier le CNRS avait dû rembourser à la commission européenne 10 M€ de trop perçu.

Diminution sensible des ressources propres prévue en 2014 (baisse du budget de l'ANR, fin des CPER, fin des programmes Equipex etc.).

ETPT = ETP travaillés, ou nb d'ETP à un instant t (sur subvention d'Etat, pas sur ressources propres). 28087

ETPT en 2010, 26342 en 2013 (+ ~8000 sur ressources propres, donc au total, gérés par le CNRS, ~34300 ETPT).

Ce chiffre baisse malgré le remplacement des départs à la retraite, car non remplacement d'autres départs (décès, départs volontaires), et diminution des CDD sur subvention d'état, nécessaires en petite quantité (pour remplacements temporaires). Coût brut moyen : 45 K€ pour un CDD, 80 K€ pour un permanent.

Départs à la retraite : 685 en 2013 (310 chercheurs, 375 IT), 642 en 2014... 416 en 2017. Si pas de recrutement supérieur aux départs à la retraite, on va vers des campagnes de recrutements à moins de 200 chercheurs, 200 ITA.

Conséquence de la loi Sauvadet : le CNRS avait mis en réserve 113 postes au 1er juin 2013, en réduisant fortement les concours IT (avec des conséquences sur les recrutements et les promotions). En fait, il n'y a eu que 6 postes utilisés au 1er juin 2013 (pour 60 dossiers déposés). Il fallait donc utiliser les crédits de masse salariale de 106 postes sur 6 mois, donc 63 postes, recrutés de différentes façons, dont des détachements.

L'incertitude sur ces modes de recrutement a donné lieu à une discussion serrée (explication trop rapide que quelqu'un a assimilé à du bonneteau). En fait, chaque année, le nombre d'ETPT recrutés n'est pas identique à celui des personnes recrutées (quelques dizaines de différence). L'affaire des 113 devenus 6 a été vivement discutée. En rappelant qu'avoir réduit d'un tiers les recrutements ITA a été lourd de conséquences.

Selon la Direction, la responsabilité de cette surévaluation doit être partagée avec les syndicats. De fait, le caractère trop restrictif de la loi Sauvadet n'a pas permis de réduire la précarité comme elle prétendait le faire. Les chiffres annoncés ne sont qu'une goutte d'eau en comparaison de la réalité de la précarité vécue dans les laboratoires.

Sauvadet suite : 440 personnes concernées, à intégrer sur 4 ans, donc 37 par an (les deux chiffres sont des approximations sans doute à réviser).

Répartition des ETPT par instituts prévus en 2014

(les chiffres de 2013 ne sont fournis que rapidement à l'oral, **voir recommandation votée en fin de séance.**)

[entre crochets le ratio (nb postes chercheurs au concours)/ETPT et calculés a posteriori]

IN2P3 1966 [0,61%]

INC 3139 [1,17%]

INEE 1362 [1,69%]

INP 2361 [0,97%]

INS2I 1071 [1,68%]

INSB 4881 [1,16%]

INSHS 3183 [2,23%]

INSIS 2085 [0,96%]

INSMI 628 [1,75%]

INSU 2505 [0,72%]

Total instituts
23180 [1,24%]

Ressources communes
2504

Extérieur 79

TOTAL 25763

Q – Y a-t-il une analyse institut par institut des postes existants et de la pyramide des âges, pour éviter le risque de domaines avec des ITA âgés qui, lors de leur départ en retraite, entraîneraient une perte d'expertise dans ce domaine.

R – Cette analyse est faite en effet. Ces analyses sont demandées pour un prochain CS.

Prochaine campagne de recrutements chercheurs : 288 postes au concours, + 4 détachements et 8 postes handicap.

FEI des instituts, si taux réduit de réserve, devrait progresser de 6%, à 145 M€ (malgré la baisse globale de la FEI). Répartition par instituts est donnée ci-dessous (chiffres en M€, avec hypothèse des taux réduits, « rebasés » i.e. sur les contours de laboratoires de fin 2013, entre crochets les dotations aux unités)

	2013	2014
IN2P3	30,75 [9,97]	30,07 [9,97]
INC	23,12 [18,28]	23,24 [18,78]
INEE	13,68 [6,41]	13,68 [7,57]
INP	29,76 [13,05]	30,76 [13,05]
INS2I	11,25 [6,54]	11,64 [6,69]
INSB	51,68 [41,08]	52,45 [45,30]
INSHS	19,00 [13,75]	18,93 [15,55]
INSIS	16,48 [11,86]	16,63 [12,48]
INSMI	5,09 [4,63]	5,09 [4,68]
INSU	28,45 [11,35]	28,19 [11,35]

TGIR : ~100M€. Les dotations vont de 1 M€ au CERN à 39 M€ à SOLEIL.

Remarque sur le CERN : l'Etat français met 135 M€ par an dans le CERN, mais ce dernier passe des commandes à des industriels en France pour ~3 fois la proportion qui devrait lui revenir. Le CERN est pour la France un investissement très rentable.

Complément d'information d'Alain FUCHS sur les choix de politique scientifique en matière de recrutements de chercheurs.

- Il y a quelques années le CNRS a décidé de créer un nouvel institut d'informatique. Cela a permis de garder cette activité, sans tout regrouper dans un grand institut centré sur l'INRIA, qui a joué très loyalement par rapport au CNRS. [Ce qui a beaucoup moins été le cas dans le rapport entre INSERM et CNRS/INSB]. Dans ce jeune institut, peu de départs en retraite. Un soutien spécifique à l'emploi pour cet institut s'impose donc.
- Pour l'INSMI, la décision de soutien est également très compréhensible (dont le fort taux de départs définitifs avant la retraite).
- Les SHS ont beaucoup souffert ces dernières années de nombreux départs à la retraite non remplacés. Pour amener des corrections nécessaires, il est maintenant de nouveau possible de traiter cet institut comme les autres, en y remplaçant tous les départs.

A la suite de cette intervention, le CS a voté sur la question :

Etes-vous d'accord avec la répartition, entre Instituts, des moyens humains et financiers ?

Vote : Unanimité pour, moins 4 abstentions et un refus de vote.

Retour du Président sur le suivi des recommandations émises en 2012 par le Conseil scientifique

Toutes les recommandations sont disponibles ici : <http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recomman.htm>

* Objet : Autorisations à concourir pour contribution notable à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche

R – A. Fuchs –Oui vous avez raison

* Objet : Assises de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

R – A. Fuchs –Oui vous avez participé, même on ne peut pas dire que nous avons obtenu ce qu'on voulait.

* Objet : Exposé de politique scientifique

R – A. Fuchs –Il y a eu des exposés des directeurs d'instituts suite à votre recommandation. Cela a satisfait tout le monde. Il faut continuer.

Demande du CS : il faudrait que ces auditions soient organisées de façon plus systématique, et même considérées comme une des missions du CS. Et sans doute y inviter les présidents des CSI concernés.

* Représentation des directions d'institut

R – A. Fuchs – Oui d'accord

I – Il serait souhaitable d'inviter les Présidents de CSI le même jour que les Directions d'instituts.

* Politique de recrutements au CNRS pour 2013

R – A. Fuchs –A. Fuchs est d'accord sur l'importance de cette question, mais un peu réticent à reprendre le terme 'plan pluriannuel pour l'emploi'. [*Que pourtant la direction du CNRS a bien utilisé dans le document commun avec la C3N fin 2012*]

* Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires

R – A. Fuchs –Oui. C'est largement accepté, mais est-ce que ce sera le cas ? Pour le moment ça coince encore sur le terrain [*confirmation à l'AERES qui refuse pour la vague actuelle*]

* Documents préparatoires nécessaire à l'étude des demandes d'éméritats

R – A. Fuchs –Oui, mais n'est-ce pas toujours le cas ?

Le CS –on a eu le cas de signaux contradictoires entre lettres et avis dits à l'oral.

Questions d'actualité

Sur l'évaluation

Autre remarque d'A. Fuchs sur le projet HCERES. La direction est favorable à ce que l'évaluation globale se résume à 3 catégories : 1) Unité sans problème 2) Unité ayant des difficultés conjoncturelles 3) Unités ayant des problèmes qui doivent être traités. Cette évaluation doit être faite par le comité de visite/comité National, et non pas par l'HCERES. Il ne doit pas y avoir d'opération opaque de 'lissage' entre les deux. Le CS partage cette position.

Question sur la position du CNRS sur le fait que le dossier des unités inclue ou non un projet.

R – A. Fuchs –Bien sûr, l'évaluation par le comité de visite doit inclure une partie projet.

Interrogation du président du CS par la Cour des Comptes

Dans le cadre de l'évaluation du CNRS par la Cour des Comptes (tous les 6 ans), la C des C a récemment posé des questions détaillées à Bruno Chaudret sur le travail du CS.

Commentaires du CS : s'il est normal de répondre à la C des C, il n'est pas nécessaire de conforter l'ambition croissante de la C des C de ne pas se limiter à vérifier la bonne utilisation des deniers publics, mais aussi à faire des recommandations politiques précises, approfondies, ce qui constitue clairement un débordement de ses responsabilités ... et de ses compétences réelles.

Réflexions de politique scientifique

La situation et le statut des UMR est en train de changer. Les établissements hébergeurs, aux finances contraintes, comptent faire payer aux UMR loyer, fluides, téléphone. Dans les instituts où existe plusieurs UMR, cela créera des compétitions entre UMR, des tensions, et changera l'état d'esprit. Problème aggravé dans tous les lieux où il y a des PPP, avec des loyers à la clé.

Un des objectifs non clairement déclarés est de faire disparaître les unités qui n'ont pas suffisamment de financement sur contrat.

Recommandation

Recommandation sur la présentation de la politique scientifique du CNRS

Pour permettre au conseil scientifique de jouer son rôle, toute demande d'avis, notamment concernant la politique de recrutement du CNRS et de répartition des moyens, doit être accompagnée des documents pertinents fournis à l'avance, ainsi qu'il est prévu dans le règlement du conseil scientifique. Lors du débat les données chiffrées doivent être présentées accompagnées d'une explication détaillée de la politique scientifique qui sous-tend ces choix.

Vote pour à l'unanimité